



La Maison
de l'Environnement

Rapport d'activités 2024

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseil, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Wallonie



Espace Environnement

Table des matières

1.	Eléments de contexte	3
1.1.	La Maison de l'Environnement, un acteur de l'ErE	3
1.2.	Des activités envisagées à travers le prisme des ODD	3
2.	Rapport d'activités	4
2.1.	Missions générales	4
2.2.	Les activités d'information, conseil et formation	5
2.2.1.	La permanence	5
2.2.2.	Le Centre de documentation	8
2.2.3.	Fiches-conseil et outil interactif Emely	9
2.3.	L'organisation de concertations territoriales	10
2.3.1.	Module de formation « Animer une concertation » à destination des futurs éco-conseillers	10
2.3.2.	Concertation autour de travaux de rénovation d'une voirie à Céroux-Mousty ...	11
2.3.3.	Concertation autour d'un chantier d'aménagement foncier rural à Péruwelz ...	11
2.3.4.	Concertation autour de la problématique des inondations à Ellezelles	12
2.4.	Accompagnement de projets	13
2.4.1.	Réalisation d'une capsule vidéo promotionnelle autour du projet « Défi Biodiversité » et production d'un guide méthodologique	13
2.4.2.	Sambre 2030	14
2.4.3.	Accompagnement de projets lauréats de l'appel à projets « Vis mon village » ..	14
2.4.4.	Atelier sur les outils d'intelligence collective pour les parcs naturels de Wallonie	15
2.5.	Activités de mise en réseau	16
2.5.1.	Co-organisation des Rencontres de l'ErE	16
2.6.	Expertise	16
2.6.1.	Participation à des commissions et groupes de travail régionaux	16
2.6.2.	Participation à des jurys et comités d'accompagnement	17
2.7.	Activités de promotion	18
2.7.1.	Site web et réseaux sociaux	18
2.7.2.	Stand au salon Municipalia	18
2.8.	Vie de l'équipe	19
2.8.1.	Bilan d'occupation du personnel	19
2.8.2.	8.2. Formations suivies par le personnel	21
2.9.	Auto-évaluation	21
3.	Contacts	22

1. Éléments de contexte

Le présent rapport fait le bilan des activités de la Maison de l'Environnement qui se sont déroulées entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2024**. Le programme d'activités qui sous-tend la présente mission (joint en annexe 1) a été soumis à l'Administration et à la Ministre wallonne de l'Environnement en novembre 2023.

1.1. La Maison de l'Environnement, un acteur de l'ErE

La Maison de l'Environnement s'engage à promouvoir l'Education relative à l'Environnement (ErE) en orientant ses actions vers un public adulte et en soutenant des dynamiques territoriales et de concertation. Son objectif principal est **de mobiliser et d'impliquer chaque individu** afin de favoriser des changements de comportement concrets et positifs pour améliorer le cadre de vie.

Les axes d'intervention de la Maison de l'Environnement incluent les fondements de l'ErE. Elle vise notamment à sensibiliser le public adulte aux enjeux environnementaux et à leur fournir des connaissances et des compétences pour agir de manière responsable et durable. Elle accompagne, par ailleurs, des dynamiques de territoire.

Le présent rapport fait référence aux « piliers » et activités transversales tels que définis par le SPW ARNE. Chaque action décrite dans le rapport sera systématiquement identifiée au regard du pilier ou de l'activité auquel elle se réfère, selon la nomenclature présentée ci-dessous :



Activités à destination du public :

- Pilier 1 : Information
- Pilier 2 : Sensibilisation
- Pilier 3 : Initiation et éducation
- Pilier 4 : Formation
- Pilier 5 : Conception d'outils (animation / formation / document)
- Pilier 6 : Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



Activités transversales :

- Activités de mise en réseau
- Activités de promotion
- Partenaires et collaborations extérieures
- Vie de l'équipe

1.2. Des activités envisagées à travers le prisme des ODD

Depuis toujours, Espace Environnement, qui anime les travaux de la Maison de l'Environnement, est attentive à la qualité des démarches qu'elle entreprend, des produits qu'elle propose et des processus qu'elle met en œuvre, tant en externe, qu'en interne, dans une perspective durable. Depuis 2015, c'est tout naturellement que l'association a confirmé cette intention, en accordant une attention particulière, à travers sa posture et les projets qu'elle mène, aux 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui constituent, ensemble, une véritable boussole pour une action durable. Pour la Maison de l'Environnement, **l'opérationnalisation des ODD** touchant aux thématiques environnementales (notamment à travers la Stratégie wallonne de développement durable) est également une priorité.



C'est ainsi que chaque action menée est associée à un ou plusieurs ODD prioritaires.
Dans toutes nos activités, nous veillons à éviter tout impact négatif sur les autres ODD.

Ce référencement apparaît à chaque chapitre du rapport.

2. Rapport d'activités

2.1. Missions générales

Espace Environnement, avec le soutien du Ministre de l'Environnement, met en œuvre un programme annuel d'activités pour la Maison de l'Environnement sur l'ensemble du territoire régional.

La mission principale de la Maison de l'Environnement est d'impulser une participation active à la gestion concertée de l'environnement dans une perspective de développement durable. Pour cela, elle a développé des compétences spécifiques :

- Induire des changements de comportement et susciter la mobilisation citoyenne ;
- Animer des concertations et médiations ;
- Soutenir des projets participatifs ;
- S'impliquer dans des réflexions stratégiques menées à l'échelle de la Wallonie.

Ces compétences sont mises au service de **cinq grandes missions** :



Information



**Concertation
et médiation**



**Accompagnement
de projets
participatifs
durables**



Expertise



**Communication
et mise en
réseau**

La favorisation de l'échange d'expériences et la mise en réseau des acteurs dans de multiples contextes restent véritablement des valeurs ajoutées de l'intervention de la Maison de l'Environnement. Forte de plus de 35 ans d'activités en Wallonie, celle-ci possède une excellente connaissance tant des forces vives à la manœuvre dans les territoires que des jeux de collaboration et d'influence qui s'exercent entre elles.

La Maison de l'Environnement est au service de différents publics.

Les citoyens et le monde associatif sont particulièrement ciblés par les services proposés. En effet, il importe d'augmenter les compétences de ces acteurs tant par l'information et le conseil que via un soutien à la structuration de leurs réflexions et projets ; ceci afin de les amener à prendre une place significative dans les processus de concertation, de co-construction, voire de décision, touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Les pouvoirs publics, et plus spécifiquement **les entités locales** telles que les communes, constituent également un public-cible de la Maison de l'Environnement. Ils y trouvent des

conseils et outils pour renforcer les actions de gestion du territoire de façon participative et innovante.

2.2. Les activités d'information, conseil et formation



- 1 - Information
- 2 - Sensibilisation
- 3 - Initiation et éducation
- 4 - Formation
- 5 - Conception d'outils



Pour la Maison de l'Environnement, l'information est une étape essentielle qui permet aux individus de se positionner en tant qu'**acteurs éclairés et aptes à agir** pour favoriser le développement durable de leur cadre de vie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- délivrer une information claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- anticiper d'éventuels conflits.

A ces fins, plusieurs outils sont exploités. Ils sont présentés ci-dessous.

2.2.1. La permanence

Cet outil répond à une **demande d'information spécifique et ciblée** en apportant des réponses et conseils au cas par cas.

Les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont ainsi mises en contact avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés à la nature de leur demande.



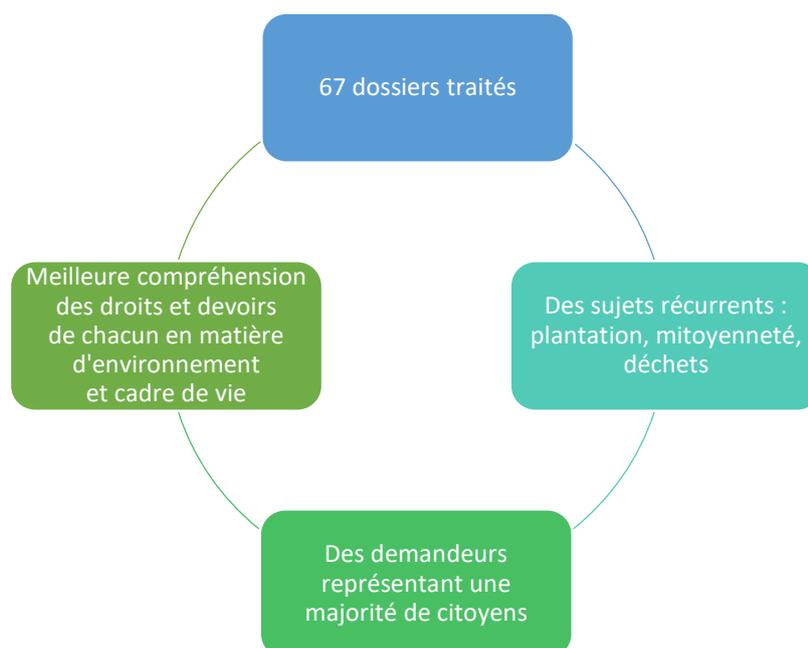
En parallèle aux initiatives de terrain suivies par la Maison de l'Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique ou par mail mettent en évidence l'évolution des préoccupations des citoyens et, plus largement, celle **des besoins sociétaux**. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils. Elle est aussi impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Accessible du lundi au vendredi au 071/300.300 ou par mail (me@lamaisondelenvironnement.be), la permanence rencontre diverses attentes :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller l'aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans **une base de données permettant d'évaluer** annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur...).

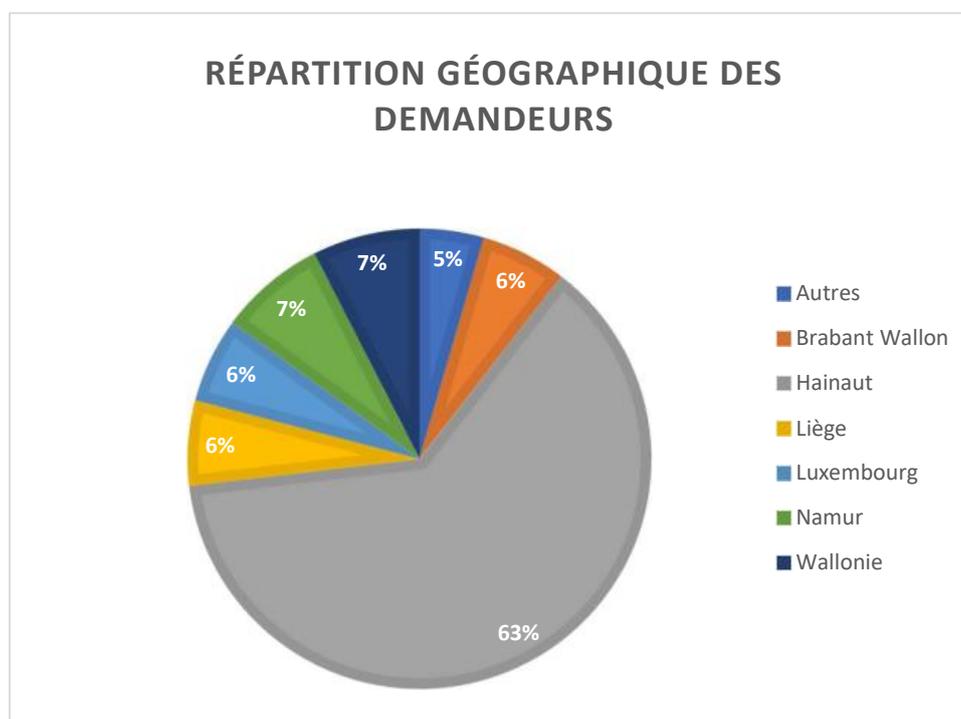
Pour 2024, les quelques chiffres-clés suivants sont à épingle :



La liste des dossiers traités pour la permanence de la Maison de l'Environnement entre janvier et décembre 2024 est jointe en annexe 2. Nous pouvons constater qu'il y a eu moins de dossiers traités par rapport aux années précédentes.

Les statistiques plus précises de cette activité sont reprises ci-dessous.

La répartition géographique des dossiers traités est ainsi la suivante :

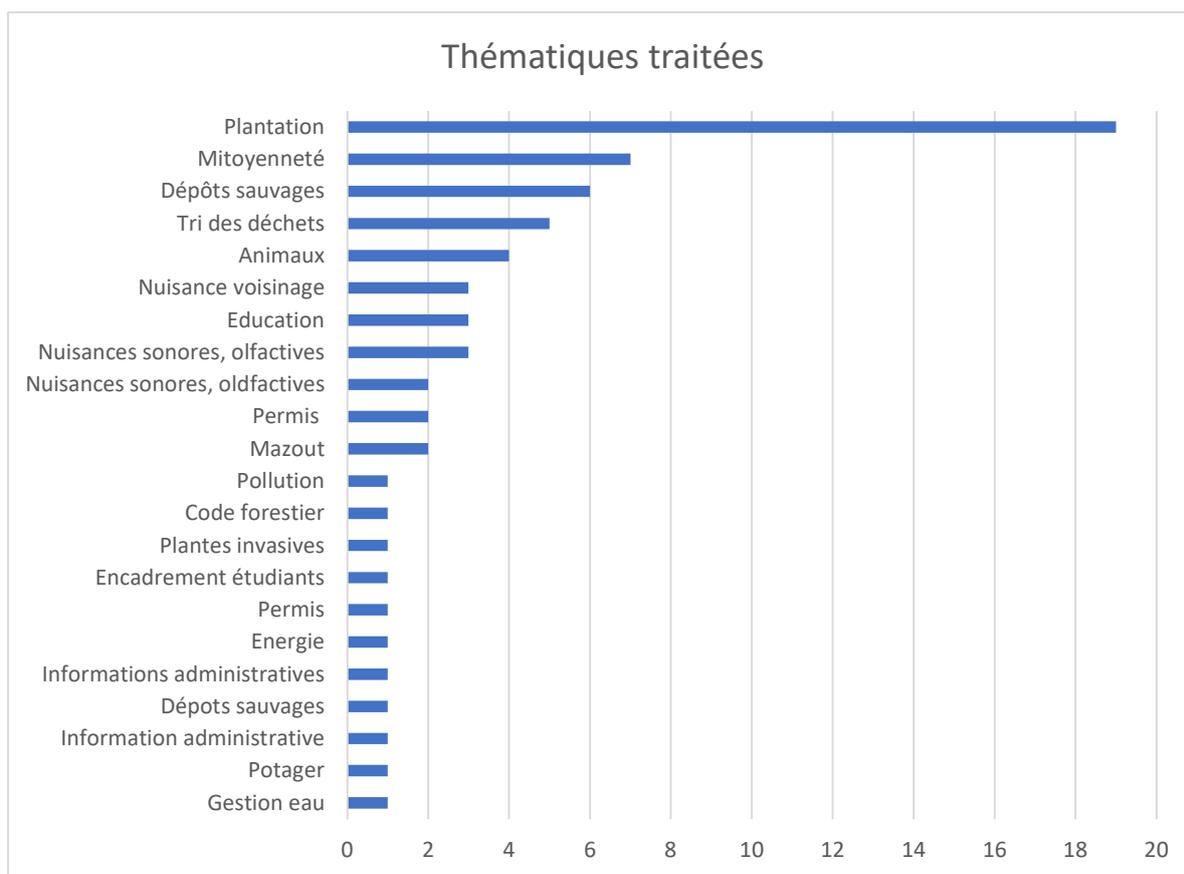


On constate que le service est **sollicité par des demandeurs issus des cinq provinces wallonnes**. Ce résultat est le fruit d'un travail de promotion des services offerts, réalisé tout au long de l'année. La visibilité plus importante en province de Hainaut (63% des dossiers)

s'explique, entre autres, par la localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus étroites de la Maison de l'Environnement (et, plus globalement, d'Espace Environnement) avec de nombreuses communes du Hainaut. La notoriété de nos services y est donc plus élevée. Cependant, nous pouvons remarquer que cette proportion a diminué par rapport aux années précédentes (69% des dossiers en 2023).

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « Wallonie » sont des demandes parvenues par mail, et que nous traitons, mais pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant les coordonnées exactes du demandeur. Néanmoins, l'objet de la question nous permet de savoir qu'elle vient de Wallonie.

Les sujets des questions formulées à la permanence sont divers. Ils touchent à la fois à des **aspects juridiques et légaux, ainsi qu'à des aspects pratiques et techniques**. Le tableau ci-dessous reprend le classement des dossiers par thématiques traitées :



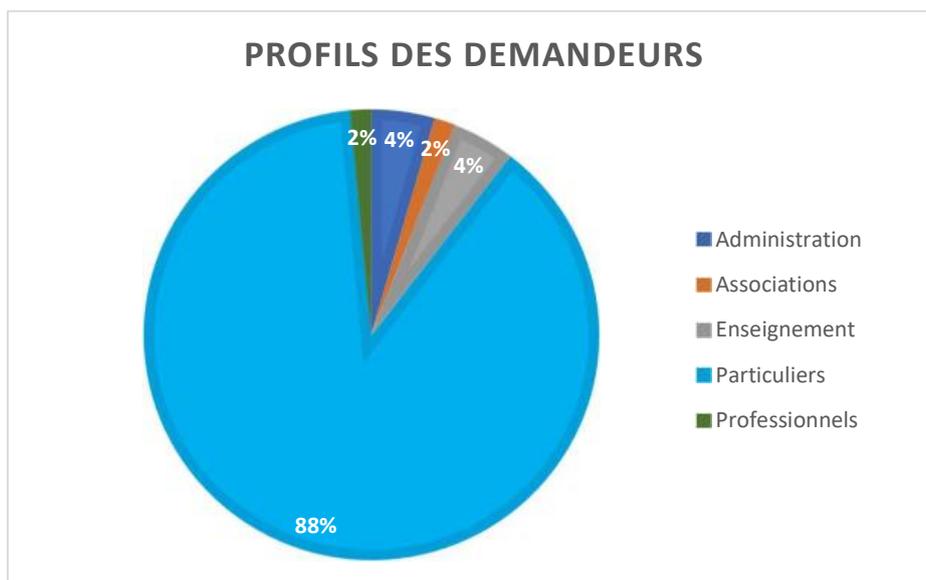
Depuis plusieurs années, la thématique des plantations, dont des demandes individuelles concernant les distances de plantations ou les conflits liés à la présence de plantations gênantes dans les propriétés voisines, reste prépondérante. Elle représente la plus grande part des sollicitations.

Parmi les autres thématiques observées pendant l'année écoulée, nous retrouvons les questions de mitoyenneté, les questions liées aux incivilités environnementales (et plus particulièrement les dépôts sauvages de déchets), et les nuisances environnementales en proximité immédiate du cadre de vie du demandeur.

Enfin, l'analyse du profil des personnes qui font appel à la permanence nous révèle que :

- 90% d'entre elles sont des particuliers ou collectifs citoyens, ce qui est en phase avec les objectifs premiers du service proposé ;
- 8% sont des administrations ou des personnes issues du secteur de l'enseignement ;

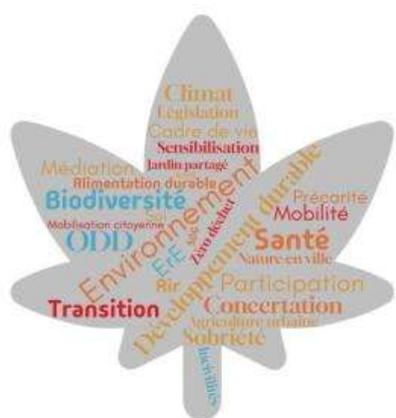
- 2% sont des professionnels et entreprises (secteur privé).



Par rapport aux années précédentes, la proportion de demandes provenant des citoyens a fortement augmenté (moins de 80% précédemment).

2.2.2. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement propose divers services d'information à la Maison de l'Environnement.



Tout d'abord, il assure l'envoi régulier d'informations recueillies auprès de newsletters, revues et autres sources sélectionnées avec soin. Grâce à ses outils spécialisés, il réalise une veille documentaire à la pointe de l'actualité sur les thèmes en lien avec l'environnement (voir ci-contre un nuage de mots de ces thèmes).

De plus, la Maison de l'Environnement a la possibilité d'effectuer des recherches documentaires dans la base de données du Centre de documentation. Cette fonctionnalité permet de trouver des réponses aux questions de la permanence, d'aider à la rédaction de fiches et de mettre à jour les connaissances des éco-conseillers. La base de données du Centre de documentation est constamment enrichie de nouvelles ressources telles que des livres, des brochures, des outils pédagogiques, des articles...

Pour l'année 2024, 87 nouvelles références ont été ajoutées en lien avec la Maison de l'Environnement (voir annexes 3 et 4).



2.2.3. Fiches-conseil et outil interactif Emely

La Maison de l'Environnement dispose d'une **série de fiches-conseil destinées à vulgariser la législation** en lien avec différents sujets : permis d'environnement, permis unique, distances de plantation, épuration, incivilités environnementales et code forestier.

Les fiches assurent une réponse adéquate aux demandes (tant des citoyens que des administrations communales) et constituent, à ce titre, un outil d'information particulièrement accessible, et donc utile.

Ces fiches-conseil sont principalement consultées par le biais d'un téléchargement¹. Au-delà de leur consultation possible en ligne, certaines fiches sont également disponibles en version papier. Au vu du succès remporté auprès du grand public, nous restons convaincus de l'intérêt de publier et d'actualiser régulièrement des fiches-conseil et continuerons donc à les promouvoir activement, sauf avis contraire du comité d'accompagnement.

La série des fiches-conseil dédiée au permis unique a fait l'objet d'une révision en 2024 et sera diffusée prochainement.

En 2024, les éléments repris dans les fiches-conseil ont été proposés sous un format « FAQ » (Frequently Asked Questions, questions fréquemment posées), afin de s'adapter aux comportements de recherche actuels des utilisateurs du Web et d'offrir une information rapide et immédiatement accessible en réponse à un questionnement précis.



Un outil interactif, nommé Emely, a été conçu pour faciliter l'accès à l'information environnementale en Wallonie à travers plusieurs thématiques : la gestion de l'eau, la biodiversité, la qualité de l'air et du sol, l'aménagement du territoire, les incivilités environnementales ou bien encore les permis. Destiné tant aux agents communaux qu'aux

citoyens, cet outil propose des informations générales et des contenus plus détaillés sur ces différentes thématiques. En posant toute une série de questions, cet outil intuitif permet de trouver les réponses via les fiches-conseils de la Maison de l'Environnement, mais aussi via des liens vers d'autres sites de références, ce qui garantit une mise à jour rapide lors de modifications législatives.

¹ Les fiches-conseil de la Maison de l'Environnement sont consultables en ligne : <https://www.lamaisondelenvironnement.be/fiches-legislatives/>



2.3. L'organisation de concertations territoriales



6 - Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



La concertation est un **moyen privilégié d'intervention** de la Maison de l'Environnement, que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou de l'accompagnement de projets.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Elles prennent le plus souvent place dans le cadre de processus réglementaires (demande de permis d'environnement ou de permis unique). Des concertations particulières sont toutefois aussi menées dans le cadre de demandes d'accompagnement de projets (tracer des sentiers de promenades, initier un compost collectif ou un jardin partagé, par exemple).



Dans tous les cas, **l'intervention d'un tiers neutre**, garant de l'établissement et du maintien d'un climat de confiance, est propice à l'installation d'un espace de dialogue de qualité. C'est bien là le rôle de la Maison de l'Environnement.

2.3.1. Module de formation « Animer une concertation » à destination des futurs éco-conseillers



Dans le cadre de la formation des futurs éco-conseillers, nous avons contacté l'Institut Eco-Conseil (IEC) de Namur pour lui proposer un module de formation pour renforcer les capacités des stagiaires à animer des processus de concertation dans leur parcours professionnel.

Sur base de l'expérience de la Maison de l'Environnement, un module de formation de 3 heures, à la fois didactique et interactif, a été construit et dispensé auprès d'une quinzaine de participants, le 29 mars 2024.

Balises méthodologiques, retours d'expériences, mise en situation, partage de ressources sont autant d'apports qui ont été très largement appréciés par les stagiaires durant la demi-journée. Fort du succès de la première expérience, l'Institut Eco-Conseil a demandé à reconduire cette formation pour le nouveau groupe de stagiaires qui débutait à l'automne 2024. Une seconde session de formation a donc été dispensée le 19 novembre pour une quinzaine de personnes.

2.3.2. Concertation autour de travaux de rénovation d'une voirie à Céroux-Mousty

La Commune de Céroux-Mousty a planifié d'importants travaux de rénovation de la voirie principale qui traverse le village et qui relie Genappe à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Au programme du chantier : renouvellement des plateaux de voirie et pistes cyclables afin de sécuriser cet axe routier en mauvais état. Ces travaux, organisés en 2 phases distinctes et planifiés sur 100 jours, auraient inmanquablement des impacts sur les habitudes de vie des habitants et des commerçants.



Afin d'informer au mieux sa population sur le phasage des travaux et leurs implications concrètes, les autorités communales ont organisé une réunion publique, le 22 février 2024, qui a réuni 170 personnes dans la salle des sports du village.

Modérée par la Maison de l'Environnement, la réunion citoyenne a permis de partager les nombreuses inquiétudes des riverains sur l'organisation du chantier (détournements routiers importants, accès au domicile et aux commerces locaux rendus très compliqués, lignes de bus modifiées).

Grâce à un dialogue constructif entre les riverains et les représentants communaux, certains points de discordance ont été largement discutés et ont fait l'objet de débats animés. Pour conclure la réunion publique, les parties prenantes se sont accordées sur un fait : l'administration communale devra communiquer en temps réel sur l'état d'avancement des chantiers afin que la population puisse anticiper au mieux les désagréments potentiels. A l'issue de la séance, l'équipe communale a pris conscience de la nécessité de rentrer en dialogue avec la population, particulièrement sur les dossiers clivants.

2.3.3. Concertation autour d'un chantier d'aménagement foncier rural à Péruwelz

La Maison de l'Environnement est intervenue en soutien à la Commune de Péruwelz pour animer une réunion de concertation citoyenne traitant d'un important chantier d'aménagement foncier rural (AFR).

Avec la collaboration du SPW ARNE Direction de l'Aménagement Foncier Rural, la 2^{ème} phase de l'Aménagement Foncier « TGV » de Péruwelz sera activée dans les prochaines années. Cela relance également la possibilité pour la Ville de lutter contre les inondations par coulées boueuses, qui touchent régulièrement le nord de l'entité.

Dans le souci d'informer pleinement ses habitants, la Commune a souhaité organiser une séance d'information. Pour animer celle-ci, elle a fait appel au service de la Maison de l'Environnement.

Nous avons rencontré les différents intervenants, et travaillé avec eux pour produire des contenus didactiques à présenter en séance. Nous avons proposé un déroulé pour la séance, et organisé les rôles de chacun.

La réunion citoyenne s'est tenue le 11 avril 2024. Plus de 60 personnes étaient présentes pour découvrir les futurs projets. Cette séance fut également l'occasion pour les participants de revenir sur l'historique de la Commune en matière d'inondations et de faire part de leurs inquiétudes. Des nombreuses questions ont été traitées dans un climat d'écoute et de

respect, ce qui a permis une qualité des échanges. La Commune s'est engagée à informer régulièrement les citoyens des avancées de ce grand projet.

2.3.4. Concertation autour de la problématique des inondations à Ellezelles

Le 4 novembre dernier, à Ellezelles, 90 citoyens ont participé à une réunion de concertation consacrée à la problématique des inondations, animée par la Maison de l'Environnement.

Cet été, à la suite d'un événement pluvieux extrême, ce village de Wallonie Picarde a dû faire face à des débordements de cours d'eau et des coulées boueuses, entraînant d'importants dégâts sur l'entité. C'est pourquoi la commune a souhaité organiser une réunion publique et a sollicité la Maison de l'Environnement pour préparer et animer les débats.

Dans un premier temps, plusieurs acteurs du bassin de la Dendre (l'Administration communale d'Ellezelles, le Contrat de Rivière Dendre, la Wateringue du Tordoir, le Parc naturel du Pays des Collines, Hainaut Ingénierie Technique, la cellule wallonne GiSER (Gestion intégrée Sol Erosion Ruissellement) et l'intercommunale IPALLE) étaient présents afin d'expliquer leurs missions et les différentes actions prévues pour réduire localement les risques d'inondation.

Les diverses interventions ont permis d'aborder la problématique de façon didactique et de la rendre accessible à tous. Il en ressort notamment que :

- de sa source à sa confluence, les sections d'un cours d'eau sont gérées par des intervenants différents ;
- de nombreux aménagements (comme la création de bassins d'orage qui nécessitent de récupérer des terres en amont) sont en cours, mais qu'ils requièrent du temps ;
- les riverains s'interrogent sur les projets de la Commune pour se prémunir de nouvelles inondations.

En seconde partie de soirée, un long moment a été consacré aux questions des habitants. La Maison de l'Environnement a animé les débats en garantissant un climat serein et constructif.



Au terme de la soirée, la Commune et la Wateringue ont noté des points à vérifier le long de certains cours d'eau. La Commune s'est engagée à maintenir le dialogue avec les habitants et à poursuivre la mise en œuvre d'actions pour limiter les effets de potentielles inondations. Elle a insisté sur l'importance de l'action collective et sur la solidarité « amont-aval » pour instaurer une gestion pérenne des eaux. Elle envisage, par ailleurs, d'organiser des ateliers citoyens de façon à pouvoir traiter plus finement les problématiques

d'inondations rencontrées sur l'entité et ses différents quartiers.

2.4. Accompagnement de projets



Activités au profit
du secteur ErE ou
d'un territoire



La Maison de l'Environnement propose ses services pour accompagner des projets participatifs, de la genèse des idées à la concrétisation, que ce soit dans un quartier, une école, une maison de repos...

La Maison de l'Environnement met ainsi en pratique son savoir-faire pour :

- cerner les besoins et les attentes du public visé ;
- développer une méthode de travail créative et des outils pertinents de mobilisation et de conception participative ;
- dynamiser le processus engagé ;
- évaluer et capitaliser le travail réalisé pour que l'expérience soit valorisée et profite à d'autres.

2.4.1. Réalisation d'une capsule vidéo promotionnelle autour du projet « Défi Biodiversité » et production d'un guide méthodologique

Précédemment, la Maison de l'Environnement a accompagné la commune de Montigny-le-Tilleul dans la mise en place d'un « Défi Biodiversité », rassemblant une vingtaine de citoyens qui ont eu l'opportunité de participer à un projet construit autour de 6 ateliers collectifs traitant de sujets diversifiés associés à la biodiversité. Les ménages ont ainsi pris des engagements individuels et collectifs en faveur du



Un défi biodiversité à Montigny-le-Tilleul

développement et de la préservation de la biodiversité. A l'issue de cette expérience pilote, un guide méthodologique, structuré sous la forme de 12 fiches interactives, a été rédigé. Il est destiné à aider les organisateurs à préparer, mettre en œuvre et évaluer leur « Défi Biodiversité ».

Pour accroître la visibilité du dispositif « Défi Biodiversité », une capsule vidéo promotionnelle présentant cette dynamique a été tournée en 2024 lors d'une balade organisée pour l'occasion dans la Réserve Naturelle du Brun Chêne. Le storyboard de cette vidéo a été construit de manière à mettre en exergue les différents profils d'intervenants utiles au bon déploiement du projet (chargées de mission d'Espace Environnement, référents communaux et citoyens participants). Les objectifs, le déroulé et les intérêts d'un tel défi ont été illustrés par des témoignages, mais aussi par des séquences montrant des actions mises en place par les participants. La capsule vidéo a été largement diffusée via nos canaux de communication (réseaux sociaux, envoi de mails). Elle peut être visionnée sur la chaîne YouTube d'Espace Environnement via le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=A9IFuGHqfQ8>

2.4.2. Sambre 2030

Sambre 2030 est un noyau d'alliés et de partenaires motivés par l'amélioration de la qualité de l'écosystème autour de la Sambre, et qui vise l'obtention, d'ici à 2030, d'une personnalité juridique pour la Sambre. Celle-ci lui donnerait accès à la justice, en vue de la défense de la qualité de vie de la communauté des habitants (humains et non humains) du bassin versant de la rivière Sambre.

Ce projet ambitieux rassemble de nombreux partenaires associatifs, universitaires, institutionnels ou privés.

Pour atteindre cet objectif, le projet Sambre 2030 vise à constituer un réseau d'alliances avec les riverains de la Sambre et des partenaires issus des mondes culturels, socio-économiques et environnementaux.

Au printemps 2024, trois journées thématiques pour découvrir, échanger et rêver autour de cette rivière ont été organisées à destination de tous les acteurs du territoire, riverains de la Sambre (associations environnementales ou culturelles, acteurs touristiques ou économiques publics ou privés, services communaux, intercommunaux et régionaux) :

- Jeudi 28 mars 2024 à Thuin – « La Sambre et son environnement »
- Jeudi 25 avril 2024 à Charleroi – « La Sambre comme levier socio-économique »
- Mercredi 29 mai 2024 à Namur – « La Sambre culturelle ».

La Maison de l'Environnement s'est chargée de coordonner l'organisation et l'animation de ces événements selon un même concept :

- la matinée le long de la rivière, dédiée à la rencontre des acteurs, des projets et de la Sambre ;
- l'après-midi, consacrée à la présentation d'un projet inspirant et des échanges entre les participants sous forme d'ateliers participatifs.

Une cinquantaine de personnes ont participé à chaque rencontre et les conclusions de ces trois journées ont été partagées, le samedi 6 juillet, à Sambreville, lors d'une grande journée festive ouverte au public. Des informations et des vidéos sur le projet peuvent être consultées via le lien suivant : <https://www.sambre2030.org/>

Ces premières rencontres ont mis en évidence un intérêt partagé pour l'approche et son ambition finale d'affecter une personnalité juridique à la Sambre. Plusieurs acteurs se sont engagés à poursuivre les travaux. D'autres sources de financements ont été sollicitées en ce sens.



2.4.3. Accompagnement de projets lauréats de l'appel à projets « Vis mon village »

En collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, qui organise l'appel à projets « Vis mon village », la Maison de l'Environnement a participé à la réunion d'intervision entre porteurs de projets, organisée à Namur le 21 septembre 2024.

L'objectif était de présenter les différentes missions de la Maison de l'Environnement et de proposer ses services d'accompagnement de projets aux citoyens intéressés. Quelques échanges et partages d'informations ont eu lieu lors de cette rencontre. A ce jour, aucune demande plus approfondie n'a été formulée.

2.4.4. Atelier sur les outils d'intelligence collective pour les parcs naturels de Wallonie

Le 2 décembre 2024, la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie a organisé une rencontre à l'attention de l'ensemble des parcs naturels de Wallonie, au Château de Courrière.

Cette journée de travail s'adressait aux chargés de missions des Parcs naturels de Wallonie. L'objectif était qu'ils se rencontrent, travaillent ensemble autour de thématiques communes et puissent se former, enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

A cette fin, 8 ateliers en sous-groupes étaient prévus en matinée et répliqués l'après-midi. Les participants avaient le choix de prendre part à deux des ateliers durant la journée.

Parmi les ateliers proposés, l'un d'eux était animé par la Maison de l'Environnement et consacré à la thématique : « Quels outils d'animation pour des dynamiques collectives ? Comment faire émerger des projets dans des groupes de citoyens ? ».

Une trentaine de participants ont eu l'occasion de découvrir et de tester plusieurs techniques d'animation en intelligence collective (jeu Motus, la métaphore du bateau, le 35, cherchons ensemble...) afin d'enrichir leur boîte à outils d'animateur.

Les échanges leur ont également été bénéfiques pour partager entre eux leurs techniques préférées.

Bien apprécié par les participants, cet atelier leur aura permis de repartir avec des idées d'animation supplémentaires faciles à prendre en main et à reproduire avec leurs publics respectifs. La Maison de l'Environnement a ainsi pu disséminer son expérience au profit des pratiques des parcs.



2.5. Activités de mise en réseau



Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



Partenaires et collaborations extérieures

2.5.1. Co-organisation des Rencontres de l'ErE

Aux côtés du Réseau IDée, la Maison de l'Environnement s'est impliquée dans les Rencontres d'Education relative à l'Environnement (ErE). Elles se sont tenues les 5 et 6 février 2024, à Eupen, sur le thème de la « Résilience des territoires » et ont rassemblé plus de 100 personnes. Plus concrètement, l'implication a porté sur la définition du sujet, l'élaboration du programme, la prise de contact avec des intervenants, la participation à l'événement et l'animation d'une séquence de programme.

Ce fut deux journées pour creuser les méthodes éducatives permettant de développer la résilience, de faire de la prospective et de susciter l'engagement face aux risques socio-environnementaux. Au terme de trois conférences, quinze ateliers et de nombreux échanges, les participants sont repartis des idées plein la tête.

A travers son implication dans les Rencontres, la Maison de l'Environnement maintient la collaboration avec le Réseau IDée et tous les acteurs de l'ErE qu'il représente.



2.6. Expertise



Activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



Partenaires et collaborations extérieures

2.6.1. Participation à des commissions et groupes de travail régionaux

Par le biais de la permanence évoquée précédemment, lors de processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'Environnement travaille en **étroite relation avec les acteurs de terrain** (réseau associatif, communes, citoyens...).

Dans le but de **transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies** auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux : à l'occasion d'ateliers visant à alimenter les stratégies régionales, ou encore lors de travaux évaluatifs autour de certaines matières environnementales.

Il n'y a pas eu de sollicitation en 2024, mais nous avons déjà relevé des besoins pour 2025. La stratégie Biodiversité 360° et le Plan ENVleS feront l'objet de toutes les attentions en 2025. La Maison de l'Environnement s'impliquera dans le déploiement de ces stratégies et leurs applications dans les territoires locaux.

2.6.2. Participation à des jurys et comités d'accompagnement

Lors de l'année 2024, la Maison de l'Environnement a participé aux jurys des projets suivants :

- L'appel à projets «The Good Wave», coordonné par la Fondation Roi Baudouin (FRB). Par le biais de cet appel à projets, la FRB a soutenu des organisations dans le développement d'actions climatiques impactantes visant à modifier le comportement d'un public-cible existant ou nouveau, en apprenant d'abord à mieux connaître ce public afin de développer ensuite une action plus adaptée. Nous avons analysé 38 dossiers et participé au jury qui s'est tenu le 23 septembre. Les projets retenus ont pu bénéficier d'un budget allant jusqu'à 20.000 € de financement et d'un programme d'apprentissage et d'accompagnement avec des coachs/experts.
- Dans le cadre de l'appel à projets « Vis mon village » également coordonné par la Fondation Roi Baudouin, nous avons analysé 80 dossiers et avons participé au jury de sélection, le 28 mai 2024. Pas moins de 42 porteurs de projets ont reçu un financement de maximum 5000 € pour déployer des projets favorables au développement social et environnemental des communes rurales de Wallonie.



Par ailleurs, la Maison de l'Environnement est régulièrement sollicitée par des stagiaires dans le cadre de leur travail de fin d'études. Des conseils sont alors délivrés à l'occasion d'entretiens individuels ponctuels. En 2024, les demandes suivantes ont été reçues :

- Stagiaire de l'Institut Eco-Conseil réalisant son stage dans le Département Pédagogie de l'Université Libre de Bruxelles, avec comme ambition d'insérer la durabilité au cœur de l'enseignement. Ce stagiaire a souhaité échanger avec nous pour obtenir des conseils sur la manière d'aborder le travail en milieu universitaire et de réaliser un état des lieux des cours qui incluent déjà la durabilité – 15 mars 2024 ;
- Etudiante en Master 2 en Sciences de la population et du développement à l'Université Catholique de Louvain qui a sollicité notre expertise dans le cadre de son mémoire dont l'objectif est d'explorer l'impact de l'éducation sur les choix alimentaires et la modification des comportements. L'entretien a plus particulièrement porté sur les publics fragilisés, des pratiques pour les sensibiliser et les former et des critères d'évaluation utilisés pour mesurer l'impact de nos actions – 24 avril 2024.

2.7. Activités de promotion



Activités de promotion

2.7.1. Site web et réseaux sociaux



La Maison de l'Environnement dispose de son propre site Internet afin de présenter ses services et outils : www.lamaisondelenvironnement.be.

L'actualité de nos activités y est régulièrement publiée.

Par ailleurs, une interaction est établie avec la page Facebook existante (<https://www.facebook.com/maisonenv>

ironnementwallonie), ce qui autorise une plus grande dynamique et des followers plus nombreux (310 « Followers » au 31/12/2024) et mieux informés.

Pour ce qui est de la page Facebook elle-même, 38 posts y ont été publiés durant la période de rapportage, sur les sujets suivants :

- l'annonce d'activités/actions réalisées par la Maison de l'Environnement ;
- le relais d'événements ayant trait à l'environnement en Wallonie, auxquels la Maison de l'Environnement apporte son crédit ;
- la promotion d'outils offrant des possibilités aux citoyens de s'impliquer dans la préservation de leur cadre de vie ;
- la mise en valeur d'ouvrages et études sur des problématiques environnementales traitées par la Maison de l'Environnement ;
- des communications sur des appels à projets auxquels les collectifs citoyens ou administrations peuvent répondre ;

L'usage d'Internet et des réseaux sociaux a tout son sens pour la Maison de l'Environnement, dont la majorité des services est développée à destination du citoyen. Par ce biais, la Maison de l'Environnement peut engranger en retour, commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer. En cela, elle met également en application le principe de participation et de coproduction.

2.7.2. Stand au salon Municipalia

Les 18 et 19 avril 2024, la Maison de l'Environnement a participé au Salon Municipalia à Marche-en-Famenne. Cet événement s'adresse principalement aux mandataires communaux wallons. Il offre dès lors, une belle opportunité pour présenter nos services. Par ailleurs, les échanges et discussions que nous avons régulièrement avec les élus et les agents à cette occasion nous permettent d'épingler d'éventuels sujets d'intérêt pour nos futures activités.



2.8. Vie de l'équipe

2.8.1. Bilan d'occupation du personnel

La Maison de l'Environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Le tableau présenté en page suivante reprend l'équipe de travail.

Par ailleurs, la Maison de l'Environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, de différentes personnes ressources et, en particulier de :

- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

Enfin, la Maison de l'Environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Elle est membre de fédérations telles que le Réseau IDée, Canopea ou Associations21, et entretient des contacts réguliers avec des acteurs tels que les GAL, CRIE, parcs naturels, l'Institut Eco-Conseil, la FRW, etc. Finalement, elle collabore régulièrement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, pour travailler au plus proche des besoins des pouvoirs publics locaux.

Ce réseautage apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

Prénom NOM	Formation	Expérience utile (en années)	Rôle dans le cadre de la mission
Nancy BERNA	Licenciée en Sciences biologiques, éco-conseillère	8	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination générale de la mission et relation avec le comité d'accompagnement ▪ Gestion administrative et financière ▪ Elaboration d'outils d'information et de sensibilisation ▪ Aide à la mise en place de projets participatifs ▪ Expertise et partage de bonnes pratiques
Delphine FONTENOY	Licenciée en Sciences biologiques, DES en Gestion de l'Environnement	19	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination axe information et conseil ▪ Coordination axe concertation ▪ Communication et mise en réseau
Jean-François BAYOT	Licencié en sciences du travail Conseiller en environnement	20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie
Eddy BACHORZ	Licencié en géologie Conseiller en environnement	27	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation et réflexion méthodologique
Marie-Valentine MAQUET	Master en Biologiques, master complémentaire en science et gestion de l'environnement	8	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et conseil ▪ Aide à la mise en place de projets ▪ Concertation et réflexion méthodologique
Antonella GALIONE	Secrétaire de direction	29	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétariat de la mission

2.8.2. 8.2. Formations suivies par le personnel

En 2024, des membres de l'équipe ont pu suivre une formation sur l'utilisation de CANVA, un outil de design et de communication visuelle. Cet outil en ligne permet de créer des contenus (présentations, logos, invitations, publications...) dynamiques et créatifs.



En décembre 2024, quelques membres de l'équipe ont suivi une formation à l'outil Cap 2030 Alimentation, délivrée par Associations21. Cet outil d'animation permet à des publics variés de s'approprier de manière ludique les 17 Objectifs de développement durable à partir de leurs réalités et de leurs préoccupations.

Le scénario Cap 2030 Alimentation en « français facile » est adapté à un public peu ou pas alphabétisé. En partant de leur assiette, les participants échangent sur l'origine et le trajet des aliments, font le lien avec et entre les ODD et réfléchissent à une action concrète à mener.

2.9. Auto-évaluation

Année après année, la Maison de l'Environnement continue de trouver sa place en tant qu'acteur en éducation relative à l'environnement auprès des publics adultes. A travers ses différents axes de travail, qui se focalisent sur la mobilisation et l'implication de chacun, des changements de comportement s'opèrent et l'impact positif sur le cadre de vie se concrétise sur le terrain.

Après plus de 30 ans d'activités en Wallonie, l'échange d'expériences et la mise en réseau d'acteurs restent une valeur ajoutée de l'intervention de la Maison de l'Environnement.

La Maison de l'Environnement a participé à un nouveau jury (Appel à projets « The Good Wave ») et a été sollicitée par la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie pour animer un atelier lors de leur événement annuel, ce qui prouve une reconnaissance de notre expertise et renforce la collaboration avec d'autres structures partenaires. Nous avons aussi été contactés pour intégrer le jury de « Wallonie en fleurs », mais notre agenda ne nous a pas permis d'y participer.

Le nombre de dossiers traités à la permanence a baissé par rapport aux moyennes des années précédentes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les citoyens trouvent plus facilement l'information en ligne ou via l'outil Emely. Nous poursuivons l'analyse de cette tendance dans les prochaines années, et saurons-nous réinventer en tenant compte des besoins des citoyens.

Il est à noter qu'en 2024, nous avons beaucoup travaillé sur la production de plusieurs contenus méthodologiques ou juridiques (module de formation sur la concertation, outil Emely) et de communication (capsule vidéo « Défi Biodiversité »). Cette capitalisation devrait profiter aux activités des mois à venir de la Maison de l'Environnement.

En 2025, nous nous focaliserons sur des actions de communication afin d'apporter de la visibilité à nos services et actions, d'autant plus que suite aux élections de 2024, les services de la Maison de l'Environnement sont à faire découvrir aux nouvelles équipes. Nous

renforcerons également notre présence sur des stands dans différents salons pour accroître cette visibilité.

Le module de formation sur la concertation qui est intégré dans le programme de formation à destination des futurs éco-conseillers sera également proposé à d'autres institutions d'enseignement. La concertation est plus que tout une nécessité dans les territoires locaux qui subissent des perturbations sociales et environnementales régulières. Les nouveaux élus sont potentiellement une cible intéressée par la matière, nous travaillerons avec l'UVCW en ce sens.

Suite au Décret et l'AGW du 7 décembre 2023 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales, la reconnaissance pour plusieurs années offre une réelle plus-value à nos activités, telle que :

- l'opportunité d'approfondir certains sujets sur base d'une méthodologie d'intervention solide, fondée sur un agenda pluriannuel ;
- la possibilité d'ancrer des partenariats à plus d'un an et, ce faisant, de prendre des engagements plus pérennes, en accord avec le comité d'accompagnement.

3. Contacts

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions complémentaires au sujet de ce rapport d'activités :



Directeur :

Serge VOGELS, svogels@espace-environnement.be

Portable : 0496/29.95.94

Coordinatrice de l'équipe Environnement :

Delphine FONTENOY, dfontenoy@espace-environnement.be

Portable : 0497/43.76.84

Responsable du projet :

Nancy BERNA, nberna@espace-environnement.be

Portable : 0489/88.59.44

Adresse :

rue de Montigny 29 – BE-6000 CHARLEROI

Tél. : 071/300.300

www.espace-environnement.be